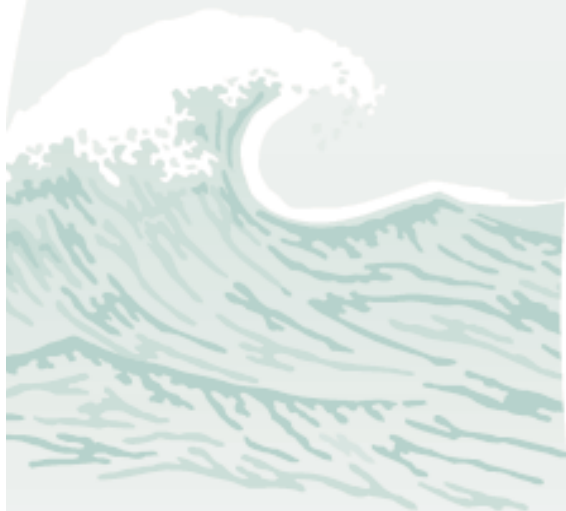


2001 / 2002 IMPÉRATIFS
DE CONSERVATION DE LA
MORUE DE 2J3KL

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES
ET DES OCÉANS

CCRH.2001.R.5
MAI 2001



Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques

C.p. 2001

Succursale D

Ottawa (Ontario)

K1P 5W3

Site Web: www.dfo-mpo.gc.ca/frcc

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2001

Cat. No. Fs1-61/7-2001F

ISBN 0-662-85912-X

Also available in English

Table des matières

Lettre au Ministre	5
Morue en 2J3KL	
Recommandations	6
 ANNEXES	
Mandat et composition du CCRH	16

LETTRÉ AU MINISTRE

Le 24 mai 2001

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre des pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa, ON K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) vous présente son rapport sur les 2001-2002 Impératifs de conservation de la morue de 2J3KL.

Le Conseil recommande le maintien du moratoire imposé à la pêche de la morue dans les zones de la plate-forme et l'établissement du seuil maximal de prélèvements à 5 600 t, y compris toutes les prises des pêches dirigées, les prises accidentelles, ainsi que les prises des pêches sentinelles et sportives dans les zones côtières. Le Conseil est d'avis que toutes les captures devraient contribuer à la surveillance de l'état du stock et avoir une valeur scientifique. Pour cette raison, il recommande de limiter l'exploitation strictement aux pêches sentinelles et aux activités des pêcheurs-repères pour le stock de morue de 2J3KL.

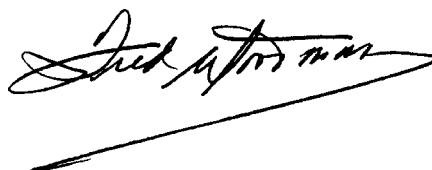
Pendant les consultations du Conseil, deux messages bien distincts ont été communiqués par les intervenants. D'une part, des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'expansion continue des troupeaux de phoques du Groenland et de phoques à capuchon au large de la côte nord-est de Terre-Neuve. De fait, le récent rapport sur l'état des stocks reconnaît que la prédation par les phoques pourrait nuire au rétablissement du stock de morue de 2J3KL. Dans notre rapport, le Conseil recommande de désigner comme zones d'exclusion des phoques les zones où la morue se rassemble et où les phoques lui infligent des taux de mortalité élevés.

Le second message était celui des pêcheurs qui s'opposent à la pêche sportive proposée. En fait, cette opposition était tellement forte qu'elle a détourné l'attention lors de nos consultations publiques sur l'état du stock. Compte tenu de l'opinion du Conseil selon laquelle tous les prélèvements devraient contribuer à la surveillance de l'état du stock et avoir une valeur scientifique, le Conseil n'appuie pas, pour le moment, de pêche sportive de la morue de 2J3KL.

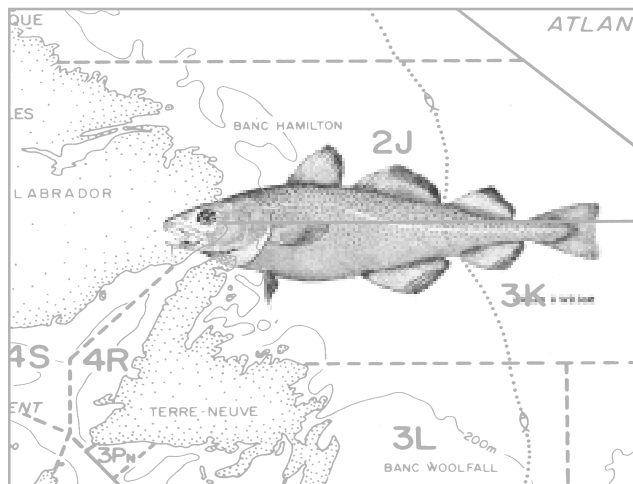
Au cours de l'année à venir, comme nous l'avons déjà dit, le Conseil poursuivra ses efforts en vue d'élaborer des Plans de conservation des ressources halieutiques pour la morue de 2J3KL avec les intervenants, de même qu'avec les gestionnaires des pêches et les scientifiques

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,
Fred Woodman



MORUE - 2J3KL



PERSPECTIVES

La morue du Nord (divisions 2J3KL de l'OPANO) était et demeure probablement la plus importante ressource de poisson de fond de l'Atlantique. Ce stock habite une région d'environ 400 000 km². Historiquement, les morues migraient en grand nombre de leurs aires d'hivernage sur la plate-forme jusqu'aux aires d'alimentation, dans les eaux côtières, tandis que de petites composantes passaient l'hiver et frayaient dans les baies. La morue des divisions 2J3KL croît relativement lentement et, à l'âge 5, mesure environ 50 cm (20 pouces) et pèse à peu près 1 kg. Jusqu'aux années 1980, la plupart des morues femelles de ce stock atteignaient la maturité vers six ou sept ans, mais, au cours de la dernière décennie, l'âge de la maturité a diminué jusqu'à quatre ou cinq ans. La morue de 2J3KL se nourrit de différentes espèces, mais principalement de capelan.

Le stock de morue du Nord a fait l'objet d'une pêche commerciale dès le XVI^e siècle. La pêche était pratiquée par une grande flottille de petits bateaux utilisant des trappes, des filets maillants et des lignes avec hameçons dans les eaux côtières, à partir de la fin du printemps jusqu'à l'automne. À compter des années 1960 jusqu'à l'imposition du moratoire, de grands chalutiers à panneaux ont pratiqué la pêche dans les zones hauturières, principalement en hiver et au début du printemps. Dans les décennies qui ont précédé 1960, les captures oscillaient entre 200 000 et 300 000 tonnes par année. Par la suite, elles ont grimpé jusqu'à dépasser les 800 000 tonnes pendant les années 1960, période au cours de laquelle, le stock a commencé à périlcliter jusqu'au milieu des années

1970. Après l'extension de la compétence du Canada en matière de pêche en 1977, l'abondance du stock a été à la hausse jusqu'au milieu des années 1980, mais a chuté par la suite jusqu'à un très faible niveau. La surpêche et les conditions défavorables du milieu pourraient expliquer l'effondrement qui s'est produit au début des années 1990. Actuellement, le stock est considéré de façon générale comme étant à son plus bas niveau jamais enregistré.

ANALYSE

STRUCTURE ET RÉPARTITION DU STOCK

La structure du stock de morue de 2J3KL a connu une importante transformation à la fin des années 1980 et au début de la décennie suivante. L'abondance a diminué radicalement et cette baisse s'est poursuivie même après l'arrêt des activités de pêche commerciale canadienne en 1992. La répartition actuelle de la morue de 2J3KL reflète une très faible abondance chez les composantes de la plate-forme, la seule concentration de morue se trouvant dans les eaux côtières des baies de la Trinité et de Bonavista. Des études génétiques semblent indiquer que les composantes qui se reproduisent sur la plate-forme diffèrent de celles des zones côtières, mais les généticiens sont divisés quant à l'importance écologique de cette différence. Deux modèles fondamentaux sont donc proposés pour le stock : 1) un modèle de stock unique selon lequel toutes les composantes se mélangent librement sur une période de temps rapide et forment un seul groupe fonctionnel; 2) un modèle de sous-composantes, selon lequel les diverses composantes, en particulier celles de la plate-forme et des eaux côtières, se reproduisent presque exclusivement au sein de leur propre population, repeuplant d'autres frayères seulement à intervalles de temps prolongés (des dizaines ou des milliers d'années) et peuvent donc être considérées comme des groupes fonctionnels distincts. Il existe évidemment des variantes intermédiaires de ces interprétations. Selon des signes récents, les populations des zones côtières sont plus semblables l'une à l'autre sur le plan génétique et de la structure des populations qu'à celles de la plate-forme. Jusqu'ici, rien d'évident ne confirmerait l'expansion de l'aire de répartition ou de repeuplement, bien que cela ne soit pas concluant en soi. Néanmoins, les différences génétiques sont en grande partie très restreintes et les preuves de leur stabilité dans le temps

Données en 000t

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
TAC	266	266	256	266	235	199.3	190			Moratoire				4	9	7
Prises	236.1	274.7	245	268.7	254.1	233.6	155	28.3	4.1	1.3	1.7	0	0.07	3.5	8.07	4.66

*Prises de 2000: au 28 mars/01

1. Figures prise du Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique

ne sont pas irréfutables. Il est clair que l'expansion de l'aire de répartition est l'élément clé du rétablissement des stocks et, avec l'un ou l'autre modèle, rien ne permet de penser que l'expansion et le repeuplement ne se produiront pas, surtout dans les régions adjacentes à celles où se trouvent actuellement les géniteurs (de la baie de la Trinité à la baie Notre-Dame ou des bancs de l'île Funk à l'île Belle, par exemple). Nous supposons que la taille du stock et les conditions du milieu (répartition des prédateurs et des proies) influencent l'expansion territoriale, et que plus les

SOURCES

SCIENCES, MPO

RES A2-01 (2001) Morue du Nord (2J3KL)

CONSULTATIONS DU CCRH

Le CCRH a tenu des consultations au sujet de ce stock aux endroits suivants :

- St. John's (T.-N.) (10 avril)
- Grand Falls (T.-N.) (11 avril)
- Clareville (T.-N.) (12 avril)

MÉMOIRES

Fish, Food and Allied Workers, Earle McCurdy (2001-010-00127)

George Chafe, Petty Harbour, T-N. (2001-010-00101)

Fish, Food and Allied Workers, Harvey Jarvis (2001-010-00110) (2001-010-00133) (2001-010-00134)

Southern Shore Inshore Fishermen's Action Committee, Donald Drew (2001-010-00113)

Gilbert Penney, Hickman's Harbour, T-N. (2001-010-00114)

Petty Harbour Fishermen's Coop, Tom Best (2001-010-00115)

Hayward Pike, Charleston, T-N. (2001-010-00116)

Wilfred Bartlett, Brighton, T-N. (2001-010-00135)

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global :	stock à un niveau extrêmement faible comparativement aux antécédents historiques, avec potentiel d'amélioration au cours des années à venir
Biomasse totale :	extrêmement faible par rapport aux niveaux historiques (3 %); concentrations très denses dans les zones côtières
Recrutement :	dans l'ensemble très faible, quelques améliorations dans les zones côtières; potentiel d'augmentation ces dernières années.
Croissance et condition :	diminution de la croissance et de la condition au cours des deux dernières années
Structure par âge :	très limitée chez les composantes de la plate-forme (diminutions inexplicables des poissons vers l'âge 5), meilleure dans les zones côtières, mais très peu de poissons de plus de dix ans
Répartition :	médiocre sur la plate-forme et dans les zones côtières du nord (2J et 3K), stable dans la partie côtière de 3L, variable dans la partie côtière du sud de 3L.
Niveau d'exploitation récent :	nul dans 2J, modéré à élevé dans 3K, faible dans 3L

sous-composantes s'étendent, plus la productivité du stock augmente. Le CCRH croit que, d'après les signes observés, le modèle des sous-composantes est plus susceptible d'être juste que le modèle de stock unique). Néanmoins, cette conclusion pourrait être incorrecte et il recommande donc la prudence.

Le CCRH a entrepris d'établir un plan de conservation à long terme afin de déterminer l'orientation que devrait prendre la gestion de la morue de 2J3KL à long terme. L'objectif de ce plan à long terme est de favoriser le rétablissement de la structure de sous-stock afin d'inclure toute l'étendue du stock antérieur, aussi bien dans les eaux côtières que sur la plate-forme, du nord du Grand banc jusqu'au banc Hamilton, tout en sachant que le rétablissement pourra prendre des décennies.

COMPOSANTES DU STOCK DE LA PLATE-FORME

Le MPO procède à des relevés au chalut de fond, à l'automne, sur la plate-forme et les bancs de 2J3KL. L'indice d'abondance tiré de ce relevé a augmenté de 70 % entre 1998 et 1999 et seulement légèrement de 1999 à 2000. La hausse a été observée dans 3K et 3L, mais pas dans 2J. Les relevés acoustiques réalisés en juin dans le couloir de Bonavista (plate-forme, 3KL) ont fait état d'un nombre important de poissons en 2000. De plus, des relevés acoustiques ont permis de surveiller un petit groupe de géniteurs dans la division 2J du chenal Hawke. Dans le cadre des deux types de relevés sur la plate-forme, on dénombrait très peu de poissons de plus de 5 ans et la plus forte partie de l'augmentation a été attribuée aux poissons d'âge 2 et 3. Dans l'ensemble, l'indice de la biomasse du relevé au chalut de fond en 2000 était inférieur à 3 % de la moyenne de la période de 1983 à 1988. Au sein de l'industrie, le consensus est que les composantes de la plate-forme comptent très peu de morues et que le niveau d'abondance global demeure extrêmement faible.

Le CCRH recommande de maintenir le moratoire imposé à la pêche des sous-composantes de 2J3KL sur la plate-forme et sur les bancs, au cours des années à venir.

La protection des regroupements de géniteurs est une des principales stratégies des plans de conservation du CCRH. Ces mesures ont déjà été mises en œuvre dans le détroit de Smith et ont été recommandées pour certaines parties de la baie de Plaisance. L'interdiction qui frappe certaines zones critiques des bancs hauturiers semble être associée au rétablissement de certains stocks de poisson de fond, par exemple sur le

banc Georges. La mise en œuvre d'une stratégie semblable dans 2J3KL est recommandée par le CCRH, en vue d'accorder le maximum de protection à la morue tout en perturbant le moins possible les pêches existantes, notamment celles de la crevette.

Le CCRH recommande que certaines parties des frayères historiques de la région du chenal Hawke et du banc Hamilton, du banc de l'île Funk et du couloir Bonavista soient interdites à tous les types d'engins susceptibles de capturer un grand nombre de morues ou de perturber considérablement leurs habitudes de reproduction. Les zones, les périodes et les détails des interdictions devraient être définis après consultation des scientifiques du MPO, des gestionnaires et de l'industrie.

COMPOSANTES DES STOCKS CÔTIERS

La composante côtière de la morue du Nord est en meilleur état que celles de la plate-forme. Cependant, la seule grande concentration connue pendant le frai et la période d'hivernage aurait lieu dans le détroit de Smith, baie de la Trinité. À l'heure actuelle, ce regroupement est unique et pourrait constituer l'élément clé du rétablissement des sous-composantes côtières et peut-être même au-delà. De récents relevés acoustiques, réalisés dans le détroit de Smith, révèlent une estimation de la biomasse moyenne qui a augmenté au cours des six dernières années, passant de 15 000 à 30 000 tonnes. Plusieurs classes d'âge depuis 1990 sont bien représentées au sein de cette concentration et sont semblables à celles qui sont représentées dans les captures commerciales. Le poisson fraye dans le détroit de Smith (et peut-être dans d'autres régions adjacentes) et migre à partir du détroit vers le nord, à la fin du printemps et en été. Ces poissons reviennent dans le détroit vers la fin de l'automne pour y passer l'hiver. Les observations des pêcheurs confirment ces déplacements migratoires.

Le CCRH est d'avis que les mesures de gestion adoptées en 1999 et 2000 ont très bien réussi à protéger le poisson rassemblé dans le détroit de Smith et devraient être maintenues.

Le Conseil recommande de procéder, dans les baies de Bonavista et Notre-Dame, à des relevés semblables à ceux qui sont effectués dans le détroit de Smith et dans la baie de la Trinité.

Le retour des étiquettes par les pêcheurs en 2000 a servi à estimer les mouvements de la morue et les taux d'exploitation. Les retours ont été les plus nombreux dans le sud de 3L (22 %) et les plus faibles dans la partie nord de 3L et dans 3K (10 %). Ce résultat

semble contredire celui de 1999, au cours duquel le retour des étiquettes a été élevé dans la zone 3K (26 %) et faible dans la partie nord de 3L (7 %), un niveau intermédiaire ayant été noté dans la partie sud de 3L (11 %).

L'information tirée de la récupération des étiquettes de morue dans 3KL de 1997 à 1999 et les données sur les prises ont permis d'estimer les taux d'exploitation. Deux différentes méthodes ont été utilisées pour mesurer la biomasse dans la région côtière à partir des taux d'exploitation des morues marquées. Une méthode d'analyse, qui tient compte des effets des pertes d'étiquettes et du taux de retour, a donné pour résultat une hausse de la biomasse de morue de 77 000 t dans la zone côtière du nord de 3L et 3K (révisée par la suite à la baisse jusqu'à 64 000 t, à la suite de l'inclusion des retours d'étiquettes après l'analyse ayant servi au RES par les scientifiques du MPO). Une autre méthode tient compte des effets de la migration et révèle une biomasse de 41 000 t. En 1999, une méthode semblable à celle qui a donné 77 000 t avait proposé 55 000 t dans le nord de 3L et de 3K. Aucune estimation n'a pu être faite pour le sud de 3L à cause des mouvements de va-et-vient des morues entre 3PS et le sud de 3L.

PÊCHE SENTINELLE

La pêche sentinelle dans 2J3KL est pratiquée depuis 1995 afin de constituer un indice des taux de capture des morues dans les eaux côtières. Dans l'ensemble de 2J3KL, ces relevés affichent des taux à la baisse aussi bien aux filets maillants qu'au chalut. Cependant, on constate une certaine variation spatiale dans les résultats des relevés. Les taux de capture continuent d'être faibles dans 2J et 3K nord. Dans le sud de 3K, ils ont aussi diminué. Par contre, dans le nord de 3L, les taux de prise aux filets maillants ont augmenté entre 1995 et 1998 et sont demeurés stables en 1999 et 2000. Au chalut, ils sont aussi demeurés relativement stables de 1998 à 2000. Les taux de capture selon l'âge montrent que les classes d'âge de 1990 et 1992 sont fortement représentées et que celles des années subséquentes sont plus faibles.

La FFAW, en collaboration avec les comités de pêcheurs, a distribué un questionnaire détaillé dont les résultats révèlent que les taux de capture des relevés par pêche sentinelle confirment les observations des pêcheurs dans la plupart des zones. Un grand nombre de comités de pêcheurs (67 %) ont indiqué que les taux de capture étaient faibles, comparativement à 43 % en 1999. Cinquante pour cent ont indiqué des enregistrements au sondeur inférieurs en 2000 à ceux

de 1999. Soixante-huit pour cent ont mentionné avoir observé plus de signes de petites morues qu'en 1999, tandis que 74 % ont déclaré que l'état de la morue était « bon ». Un nombre considérable, 92 %, ont affirmé que les taux de capture par pêche sentinelle et les tendances du taux de prise de l'indice général étaient les mêmes. L'absence de capelan a été donnée comme principale explication des faibles taux d'exploitation. Les indications sur la présence de poissons-proies étaient divisées également entre les trois possibilités : inférieure, égale et supérieure à celle de 1999. Ces réponses correspondent exactement aux zones où les prises commerciales dans les eaux côtières étaient peu abondantes, c.-à-d. la zone 2J, le nord de 3K, l'est de la baie de la Trinité et la baie de la Conception, en particulier. D'autres réponses fournies par les pêcheurs ont indiqué des taux de capture moyens (37 %) et élevés (22 %). Les réponses concernant les taux élevés correspondent aux emplacements de pêche sentinelle dans la zone commençant dans la partie côtière la plus à l'est de 3K et allant jusqu'au détroit de Smith dans l'ouest de la baie de la Trinité. Les pêcheurs croient que les changements dans la répartition de la morue en 2000 pourraient expliquer une partie de la baisse des taux de capture de la pêche sentinelle.

Les pêcheurs ont signalé une abondance potentiellement supérieure en mai et juin dans le nord de 3K (baie Verte).

Le CCRH recommande d'examiner la présence de poisson dans cette région en élargissant la zone de pêche sentinelle.

PÊCHEURS-REPÈRES

Le CCRH croit que le maintien d'une pêche côtière par les petits bateaux et les données scientifiques qu'elle fournit sont essentiels à la surveillance de l'état des stocks. La série chronologique constituée grâce à la pêche sentinelle fournit des renseignements essentiels sur l'état des stocks, tout comme les données de la pêche tirées des registres des pêcheurs sur la répartition spatiale et temporelle, les taux de capture ainsi que l'âge et le poids des classes d'âge. L'estimation côtière de l'abondance à partir des données fournies par marquage exige un retour des étiquettes dans le cadre d'une pêche au cours de laquelle les règles sont respectées et les pêcheurs sont bien informés. Le CCRH croit que tous les prélèvements des stocks doivent contribuer à la surveillance de l'état du stock et avoir une valeur scientifique. Cette condition sous-tend toutes les recommandations de mesures de conservation et de TAC faites par le CCRH pour ce stock.

Les pêcheurs ont des opinions différentes à propos de l'état du stock de morue du Nord. Cependant, les opinions exprimées dans l'ensemble sont conformes aux conclusions et aux résultats fournis par les scientifiques :

- les composantes de la plate-forme sont très faibles,
- les composantes côtières du nord sont aussi très faibles,
- les taux de capture ont diminué dans le sud de 3K, soit à la suite de taux d'exploitation élevés ou d'un changement dans les habitudes migratoires,
- les taux de capture sont élevés dans le nord de 3L, ce qui correspond à la concentration relativement importante dans les eaux côtières pendant l'hiver.
- les taux de capture sont très variables dans le sud de 3L à cause de la migration de morues de 3Ps. Les scientifiques sont incapables d'estimer le stock résidant à cause de la présence transitoire de morues provenant d'une partie plus au sud de cette zone.

Les pêcheurs ont des opinions différentes quant aux possibilités de maintien d'une pêche commerciale au niveau de celle de 2000 ou à un niveau supérieur. Très peu de pêcheurs demandent qu'on hausse le taux d'exploitation.

PÊCHE SPORTIVE

La pêche sportive proposée à Terre-Neuve et au Labrador aura des effets directs sur le stock de morue de 2J3KL. Le CCRH appuie l'utilisation d'étiquettes dans le cadre d'une telle pêche, mais ne croit pas que la pêche proposée puisse véritablement être surveillée. Le CCRH est particulièrement inquiet de l'effort excessif et des captures qui pourraient résulter de la longueur des saisons, du nombre d'étiquettes et de la difficulté d'appliquer les règlements. Il est aussi préoccupé par la nécessité de faire respecter les interdictions touchant certaines zones comme celle du détroit de Smith, par tous les pêcheurs. En outre, les pêcheurs et l'industrie ont affirmé catégoriquement au cours de toutes les consultations que l'autorisation d'une pêche sportive actuellement aurait des répercussions négatives sur la conservation et risquerait de servir de couverture à des activités de pêche illégales.

Pour les stocks comme ceux de 2J3KL, qui sont fortement décimés, le CCRH appuie seulement les pêches qui rapportent le maximum de renseignements aux scientifiques et aux gestionnaires. Bien que le MPO ait fait des efforts pour concevoir une pêche sportive qui puisse fournir de l'information et être intégrée au prélèvement total recommandé, le CCRH ne croit pas que cette information sera de même qualité que celle de la pêche sentinelle et des pêcheurs-repères, recueillie par des pêcheurs professionnels. Ainsi, compte tenu de tout ce qui précède, **le CCRH n'appuie pas, pour le moment, l'établissement d'une pêche sportive de la morue de 2J3KL.**

FACTEURS BIOLOGIQUES ET RECRUTEMENT

L'âge auquel la morue du Nord atteint la maturité continue d'être bas par rapport au début des années 1980. La proportion de morues d'âge 6 qui ont atteint la maturité actuellement est d'environ 80 %, ce qui est le double du niveau des années 1980 alors que seulement 40 % d'entre elles étaient matures. L'état de la morue s'est amélioré vers la fin des années 1990, mais a régressé depuis un ou deux ans. Ceci est particulièrement évident chez les composantes de la plate-forme, un peu moins dans les régions côtières.

Un indice de recrutement a pu être tiré de la pêche sentinelle côtière, de même que d'autres données fournies par les relevés côtiers et hauturiers pendant la décennie de 1990. Les composantes du stock auxquelles cet indice pourrait s'appliquer ne sont pas précisées. L'indice affiche des baisses survenues entre 1989 et 1991, une augmentation en 1994, une diminution en 1996, puis une hausse substantielle après 1998. L'estimation des dernières années, de 1998 à 2000, doit être analysée avec prudence puisque la relation avec l'effectif absolu des classes d'âge demeure incertaine. Il convient de noter que les classes d'âge dominantes de 1990 et 1992, présentes dans les données sur les prises et celles des recherches côtières, ne sont pas bien représentées dans l'indice du recrutement. Les recherches dans le détroit de Smith et les observations des pêcheurs indiquent un recrutement relativement fort ces dernières années, davantage dans les zones côtières que sur la plate-forme.

En 2000, la pêche a été pratiquée principalement au moyen de filets maillants. L'usage dominant de ce type d'engin préoccupe le CCRH. Celui-ci croit fermement qu'on arrivera d'autant plus rapidement à rétablir une pêche durable de ce stock qu'on reviendra aux méthodes de pêche traditionnelles. L'expansion rapide et récente des filets maillants doit être renversée et il

faut rétablir l'équilibre traditionnel des trappes à morue et des lignes et hameçons.

Le CCRH recommande que soient prises des mesures pour rétablir l'équilibre traditionnel d'utilisation des différents types d'engins dans les eaux côtières.

Le CCRH recommande de ne pas utiliser de filets maillants après le 1^{er} octobre parce que les mauvaises conditions météorologiques augmentent les risques de rejets sélectifs, de pertes de filets et de gaspillage.

Tous les filets maillants devraient être marqués. L'usage accru des trappes à morue offre aux pêcheurs une solution de rechange aux filets maillants, mais on ne devrait l'encourager que lorsque le problème des « petits poissons » que pose cet engin aura été réglé.

Le CCRH recommande de mettre en œuvre un programme de recherche sur la sélectivité des trappes à morue, en ayant recours à des initiatives conjointes du MPO et de l'industrie, en vue de régler le problème de petits poissons que posent les trappes à morue.

En 2000, la pêche a été divisée en deux saisons : la première, en juillet (environ trois semaines), et la seconde, de la mi-septembre jusqu'au mois de novembre. Au total, 4 650 tonnes ont été déclarées; elles provenaient principalement de la baie de la Trinité, de la baie de Bonavista et de la baie Notre-Dame (nord de 3L et 3K). Ces périodes de pêche correspondent aux habitudes de pêche traditionnelles de la morue de 2J3KL (à l'exception de la protection des géniteurs, d'avril à juin). Le Conseil est d'avis que la pêche devrait être étalée le plus possible dans l'espace et dans le temps pendant la période de pêche traditionnelle. Les stocks de morue de 2J3KL sont fortement concentrés pendant l'hiver et pendant le frai du printemps, de sorte qu'ils sont alors très vulnérables. À l'heure actuelle, les regroupements qui restent se trouvent dans les zones côtières accessibles comme le détroit de Smith et dans le fond de la baie de Bonavista. La pêche devrait être évitée pendant les périodes de grande concentration et de reproduction.

Le CCRH recommande de maintenir la restriction de la pêche de la morue dans les eaux côtières de 2J3KL à la période du 1^{er} juin au 30 novembre.

PRÉDATION ET PROIES

La mortalité de la morue du Nord attribuable aux phoques à capuchon et aux phoques du Groenland continue d'être une grande préoccupation du CCRH.

Les estimations révisées de la consommation par les phoques à capuchon en 2000 sont d'environ 37 000 t de morue, 893 000 t de capelan et 185 000 t de morue polaire. Il n'y a pas d'estimation de la consommation par les phoques à capuchon. Selon les données, la consommation par les phoques du Groenland, récemment, comprendrait une forte proportion de grosses morues. La mortalité infligée par « éventration » ne fait pas partie de ces estimations et continue pourtant d'être observée dans plusieurs zones côtières, notamment dans la baie de Bonavista. Le RES a conclu que la prédation des phoques pouvait nuire au rétablissement de la morue. En effet, la morue qui passe l'hiver dans les eaux côtières est particulièrement vulnérable à la prédation, surtout parce que les eaux froides ralentissent son métabolisme et l'exposent au risque de congélation si elle est poursuivie jusque dans des eaux dont la température est inférieure à zéro. Le CCRH est très inquiet de l'accroissement substantiel du nombre de phoques dans le détroit de Smith au cours des deux dernières années et des risques que cette concentration unique de morue puisse devenir la cible d'une prédation encore plus intense par les phoques. Ceux-ci pourraient cibler la dernière grande concentration de morue du Nord, ce qui est pour le CCRH une situation inacceptable et impensable. Le CCRH est aussi préoccupé par le nombre inconnu de phoques à capuchon et l'absence d'échantillonnage approprié du régime alimentaire des phoques du Groenland et des phoques à capuchon sur la plateforme. Le peu de données et les incertitudes à propos des habitudes de répartition des phoques lorsqu'ils s'alimentent préoccupent également le CCRH. Il faudra entreprendre des recherches sur ces sujets.

Au cours des consultations du CCRH, les pêcheurs ont continué d'exprimer des préoccupations à l'égard de la prédation par les phoques et bon nombre d'entre eux ont manifesté de profondes frustrations relativement à l'inertie du MPO face à ce problème constant. De plus, les pêcheurs sont préoccupés par la présence croissante des phoques à capuchon dans les baies de la côte nord-est. Selon les pêcheurs, l'écosystème est déséquilibré, le nombre de phoques est beaucoup trop important par rapport au nombre de morues et les phoques ont été observés dans des zones côtières pendant les périodes prolongées. Les pêcheurs croient que les phoques abaissent le potentiel de reproduction du stock et recommandent que des mesures appropriées soient prises pour autoriser la limitation du nombre de phoques dans les zones restreintes où les phoques détruisent la morue en grand nombre.

Le CCRH recommande de définir certaines zones dans lesquelles se rassemble la morue pendant l'hiver ou là où les phoques lui infligent une forte mortalité, et d'en faire des zones d'exclusion des phoques. Dans ces zones, des mesures doivent être prises immédiatement pour protéger et conserver la morue.

Le CCRH recommande qu'une équipe de conservation de la morue soit constituée pour les baies de la Trinité et de Bonavista, et soit chargée d'enlever les phoques des zones d'exclusion, par exemple du détroit de Smith (et de prendre d'autres mesures de conservation pour protéger ces poissons).

Le CCRH recommande que les plans de gestion de la chasse au phoque comprennent des recommandations visant la réduction du troupeau jusqu'à des niveaux qui permettront de soutenir une chasse à long terme et qui sont compatibles avec des stratégies de rétablissement du poisson de fond.

La tendance de la biomasse du capelan, principale proie de la morue dans cette région, est incertaine depuis la fin des années 1980. D'après le RES, les difficultés de rétablissement de la morue pourraient être liées au manque de nourriture (historiquement le capelan) dans certaines parties de son aire. La situation exacte du stock de capelan est incertaine. Par ailleurs, les scientifiques du MPO maintiennent que l'effectif des classes d'âge du capelan des années 1990 est élevé. Cet optimisme n'est pas partagé par les pêcheurs commerciaux, d'autant plus que les poissons n'ont pas été observés en quantités prévues dans les relevés divers quoique limités. Les pêcheurs ont exprimé des préoccupations à propos de la pêche du capelan. De nombreux pêcheurs croient que l'abondance de la morue et du capelan est intrinsèquement liée et que la morue ne pourra se rétablir que lorsque le capelan sera de nouveau abondant dans toutes les zones de 2J3KL. Étant donné l'importance du capelan pour cet écosystème et l'incertitude à propos de l'état actuel du stock, il est nécessaire d'entreprendre un relevé exhaustif.

Le CCRH recommande qu'aucune augmentation du quota de capelan ne soit envisagée avant qu'un relevé complet n'ait été fait et que la biomasse totale n'ait été évaluée.

AMÉLIORATION DU RÉTABLISSEMENT

La morue du Nord ne s'est pas rétablie substantiellement au cours des dix dernières années. La biomasse est probablement moins importante en 2001 qu'en 1992 lorsque le moratoire a été imposé. La

stratégie de gestion employée au cours de ces dix dernières années consistait à attendre et à observer les tendances. Le plan de gestion comprenait une exploitation limitée, des limites pour les prises accidentelles et la protection des zones délicates comme le détroit de Smith. Toutes ces stratégies devraient être maintenues. Cependant, le CCRH croit qu'il faudrait accorder une attention particulière à une démarche de rétablissement dynamique qui comprendrait le repeuplement expérimental en jeunes morues de fjords côtiers actuellement désertés par ces poissons.

Le CCRH recommande que le MPO, après consultation de l'industrie et de spécialistes locaux et internationaux, examine l'information actuelle et étudie la possibilité d'avoir recours à l'ensemencement, au moyen de jeunes morues élevées en éclosion, des fjords côtiers de Terre-Neuve pour reconstituer les composantes du stock local.

CONCLUSIONS

Le CCRH a étudié les opinions des pêcheurs et le rapport sur l'état du stock et recommande de maintenir l'exploitation à un faible niveau dans les zones côtières afin de favoriser la croissance de la biomasse reproductrice et les possibilités d'expansion de l'aire. La meilleure estimation de la biomasse totale dans les zones côtières de 3KL se situe entre 50 000 t et 75 000 t. En outre, on reconnaît qu'une composante de poissons historiquement capturés dans 3L provenait de 3Ps et que, dans les conditions actuelles, la plupart des poissons capturés dans la partie côtière sud de 3L proviennent du stock de géniteurs de 3Ps.

Le CCRH recommande de limiter l'exploitation dans 3KL à la pêche sentinelle et aux activités des pêcheurs-repères. Seule la pêche sentinelle devrait être pratiquée dans 2J. L'exploitation totale de toutes sources dans 2J3KL ne devrait pas dépasser 10 % de toute composante de sous-stock. Cette stratégie est semblable à celle de 2000, mais reconnaît que la structure des sous-stocks pourrait faire en sorte que les prélèvements soient variables d'une zone à l'autre.

Actuellement, la biomasse de morue diffère grandement dans les différentes zones de 2J3KL. En général, elle est très faible au Labrador et autour de la péninsule Northern de Terre-Neuve. Elle est élevée dans la baie de la Trinité et dans une moindre mesure dans celle de Bonavista. La baie Notre-Dame (partie côtière de 3K) affiche une biomasse modérée et des taux d'exploitation modérés à élevés depuis 1999. Le poisson de la partie

sud de 3L provient en grande partie de 3Ps. Une pêche dont l'objectif est de fournir des renseignements aux scientifiques et aux gestionnaires devrait être étendue dans l'espace et ne pas être concentrée dans un seul secteur. Ainsi, il faut répartir les prises dans toute l'aire côtière de 2J3KL en proportion approximative de la biomasse de poisson.

Le CCRH recommande de diviser le total des prélèvements dans les parties côtières de 2J3KL par zone. Pour 2J, les prélèvements ne devraient pas dépasser 100 t. Pour 3K, 1 000 t. Dans le nord de 3L, le total ne devrait pas être de plus de 3 000 t. Dans le sud de 3L, le maximum devrait être de 1 500 t. Le total des prélèvements comprend les prises dirigées, les prises accidentelles, les prises de la pêche sentinelle et toute capture dans le cadre de la pêche sportive.

Le CCRH ne prévoit aucun changement important du taux recommandé d'exploitation de ce stock avant qu'on ait observé une amélioration notable de la répartition et de l'abondance du stock, surtout en ce qui concerne les géniteurs ou le recrutement. On s'attend à ce que la stratégie de maintien des taux d'exploitation à un faible niveau à court terme produise des résultats positifs pour les pêcheurs et l'industrie dans un laps de temps raisonnable, en termes d'augmentation de la biomasse et de l'exploitation. Le CCRH croit qu'en autorisant des niveaux élevés d'exploitation à court terme, on nuirait au rétablissement du stock et aux possibilités de reprise d'une pêche commerciale côtière.

PLAN À LONG TERME POUR LA MORUE DU NORD

Le CCRH a commencé à élaborer un plan à long terme de rétablissement du stock de morue du Nord. Ce plan comprendra des objectifs précis qui guideront le Conseil lorsqu'il fera ses recommandations au sujet du stock. Les consultations de l'industrie, des intervenants et du MPO commenceront cette année. L'objet du plan sera d'établir des objectifs à l'égard des aspects suivants :

- la répartition et la structure du stock;
- les niveaux cibles à long terme de croissance de la population, de biomasse et d'exploitation;
- le régime de conservation du stock et de ses sous-composantes;
- l'écosystème dont le stock fait partie;

- les aspects de la mise en valeur;
- la période pendant laquelle le rétablissement se faire.

Conformément à ces objectifs à long terme, et pour apporter une certaine stabilité à la pêche de 2J3KL, il est recommandé de fixer à 5 600 t le maximum de prélèvements pour 2001. L'exploitation est réservée aux pêcheurs-repères et à la pêche sentinelle pour le stock de morue de 2J3KL.

ANNEX 1: MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

- 3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:
 - 3.1.1 *le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;*
 - 3.1.2 *la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.*
- 3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.
- 3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.
- 3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.
- 3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.
- 3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.
- 3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. MANDAT ET CHAMP D'ACTION

- 4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.
- 4.2 Le Conseil:
- 4.2.1 *conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;*
 - 4.2.2 *examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;*
 - 4.2.3 *examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;*
 - 4.2.4 *examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et*
 - 4.2.5 *formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.*
- 4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.
- 4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.
- 4.5 Le Conseil peut aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

- 5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».
- 5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.
- 5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.
- 5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.
- 5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.
- 5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.
- 5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.
- 5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.
- 5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

- 5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:
- 5.10.1 *la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;*
 - 5.10.2 *la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;*
 - 5.10.3 *l'organisation des réunions du Conseil;*
 - 5.10.4 *l'enregistrement des décisions du Conseil;*
 - 5.10.5 *la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;*
 - 5.10.6 *la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.*
- 5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.
- 5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. ACTIVITÉS

- 6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.
- 6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.
- 6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.
- 6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.
- 6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.
- 6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

COMPOSITION DU CCRH:

MEMBRES :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Maurice Beaudin
Bill Broderick
Bruce Chapman
Charlie Dennis
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Nick Henneberry
Frank Hennessey
Dan Lane
Paul Nadeau
John Pope
George Rose

DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX:

Ray Andrews, Nunavut
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David MacEwen, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clary Reardon, Nouvelle Écosse

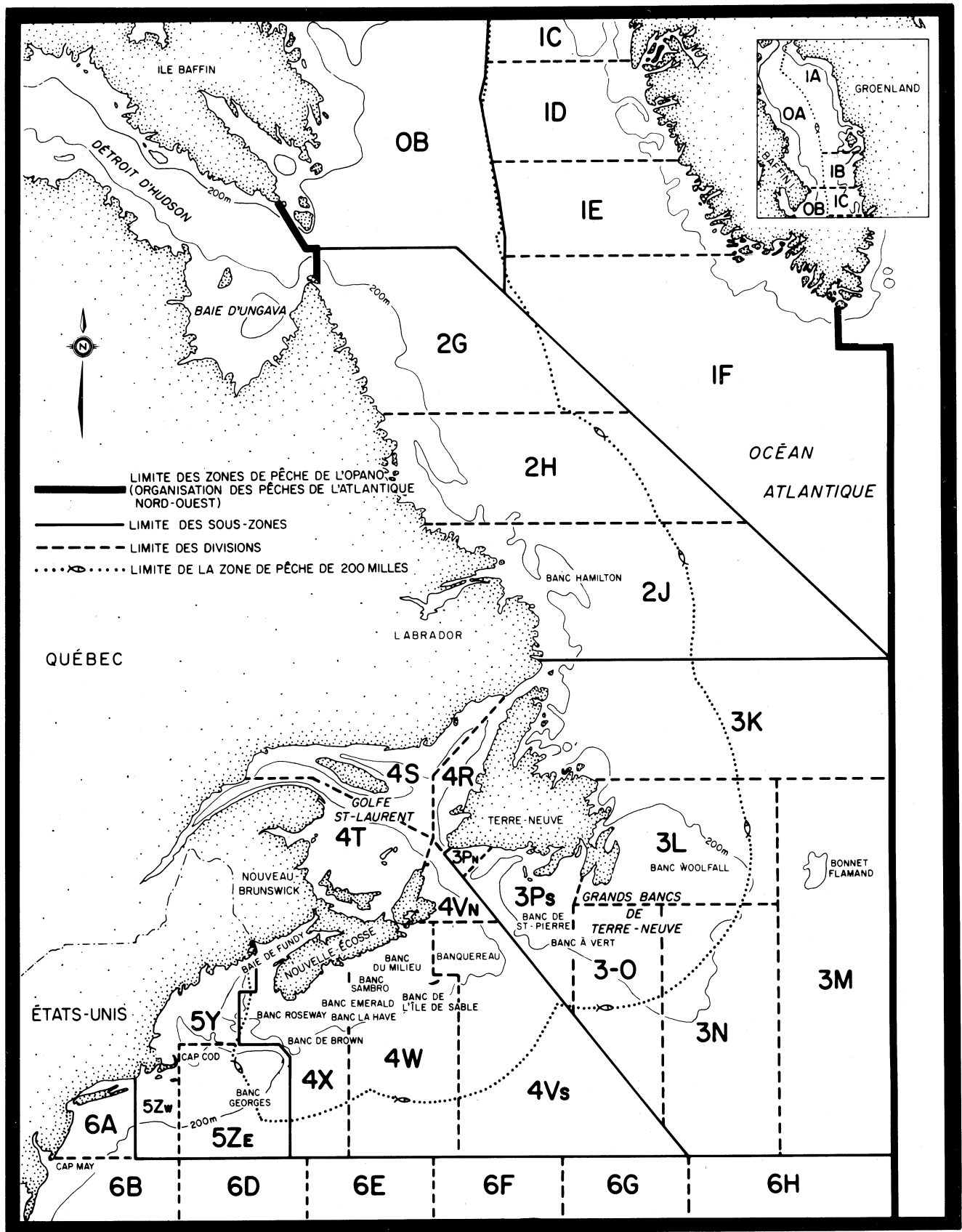
MEMBRES D'OFFICE PROVENANT DU MPO:

Gilles Belzille
David Gillis
Barry Rashotte

SECRETARIAT:

Michel G. Vermette, Directeur exécutif
Tracey Sheehan
Helena Da Costa
Debra Côté

ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO



Canada[!]